

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° DS 2016-65 du 25 octobre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1631021S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2016-05 du président de l'Établissement français du sang en date du 16 mars 2016 nommant M. Azzedine ASSAL directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Aquitaine-Limousin (EFS Aquitaine-Limousin);

Vu la décision du président de l'Agence française du sang agissant pour le compte de l'Établissement français du sang en date du 23 décembre 1999 nommant M. Abdelilah BENFEDDOUL en qualité de secrétaire général de l'Établissement de transfusion sanguine Aquitaine-Limousin (EFS Aquitaine-Limousin);

Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Azzedine ASSAL, directeur de l'EFS Aquitaine-Limousin, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes relatifs à l'exécution, hormis les actes précontentieux, ainsi que les actes relatifs à la passation, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux, en cas de relance sur un objet et périmètre identique, des marchés publics nationaux suivants:

- marché public n° 00A14184 portant sur la fourniture d'automates et réactifs d'immuno-hématologie donneur conclu avec BECKMAN COULTER;
- marché public n° 00A15120 portant sur la maintenance des automates pré-analytiques AutoMate 2500 et 2550 conclu avec BECKMAN COULTER;
- marché public n° 00A15120 portant sur la maintenance des automates PK7300 et prestations associées conclu avec BECKMAN COULTER;
- marché public n° 00A15163 portant sur la fourniture de réactifs de détection de la maladie de Chagas conclu avec OCD;
- marché public n° 00A13092 portant sur la fourniture de réactifs pour IH donneurs, automates Néo, Galileo et réactifs RAE + reprise + faibles conclu avec IMMUCOR;
- marché public portant sur la fourniture de réactifs de détection de la maladie de Chagas et CQI conclu avec INGEN.

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Azzedine ASSAL, directeur de l'EFS Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à M. Abdelilah BENFEDDOUL, secrétaire général de l'EFS Aquitaine-Limousin, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 octobre 2016.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS